



---

**Procès-verbal de la séance du 30 octobre 2023**

---

**Président du Conseil** : Manuel Stern      **Début de la séance** : 20h15

---

**Ordre du jour modifié**  
**Approuvé par la majorité du Conseil**

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Assermentations
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2023
5. Communications du Bureau du Conseil
6. Communications de la Municipalité
7. Préavis no 027/2021-2026 – Participation CHF 338'670.00 au fonds régional de la Région de Nyon pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034
8. Préavis no 028/2021-2026 – Demande de crédit CHF 35'000.00 afin de créer la ligne budgétaire 2023 du compte 110.3092.000 « *Administration - frais de recherche de personnel* » en vue de la recherche d'un candidat pour le poste de Secrétaire municipal
9. Préavis no 029/2021-2026 – Demande de crédit CHF 269'000.00 en vue de moderniser les installations lumineuses du Centre Sportif
10. Préavis no 030/2021-2026 – Demande de crédit complémentaire CHF 6'327.10 en augmentation du préavis 91/2016-2021 portant sur la réfection du réseau EC au chemin des Chapelles
11. Interpellation relative la gestion du personnel communal par la Municipalité  
*(Ndlr: ce point deviendra le point no 8 de l'ordre du jour lors de l'approbation de ce dernier)*
12. Postulat de Messieurs Th. Morisod et Th. Bessède - Mise en place de modules sportifs
13. Rapports des membres et délégués aux Commissions et organismes intercommunaux (SITSE, APEJ, SIED; ORPC et Région de Nyon)
14. Propositions individuelles et divers.

---

M. le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux élus. Il salue également la présence du public.

**1. Appel**

Présents: 38

Excusés: 7

Absents:5

Majorité: 20

## **2. Approbation de l'ordre du jour**

M. le Président demande à l'assemblée l'approbation de l'ordre du jour.

M. Ph. Schirato demande de déplacer le point no 11 de l'ordre du jour au point no 8, avant le préavis no 028/2021-2026.

Cette modification est approuvée à la majorité, avec 2 abstentions. L'ordre du jour modifié est approuvé.

## **3. Assermentation**

A la suite de la démission de Mme P. Hermann-Ljubivic, ECDF, M. M. Ranieri, viennent-ensuite, est assermenté ce soir.

## **4. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2023**

Approuvé à la majorité avec 4 abstentions, sans avis contraire.

## **5. Communications du Bureau du Conseil**

### **M. M. Stern, Président**

Souhaite la bienvenue à notre nouvelle habitante Selena, née le 11 septembre dernier, fille de Mme A. Cacioppo.

Informe de la démission du groupe ECDF de M. N. Lockhart. Il est alors réputé démissionnaire des Commissions de gestion, recours et de la suppléance à l'ORPC. M. N. Lockhart siège désormais au Conseil comme indépendant.

Fait appel aux membres de l'ECDF pour repourvoir ces trois sièges.

Indique que M. M. Ranieri siègera aux Commissions des sports et de l'énergie, sièges vacants à la suite de la démission de Mme Hermann-Ljubivic. Le siège à l'APEJ reste à repourvoir.

Informe les Conseillers de l'entrée en vigueur du nouveau Règlement du Conseil communal au 1<sup>er</sup> août dernier. A cette occasion, il interpelle les membres de la Municipalité : la mise en vigueur de ce Règlement au 1<sup>er</sup> août a été annoncée au Canton sans en avertir le Président du Conseil, ni le Vice-Président! Il a pris connaissance de ce courrier par hasard. C'est un manquement de la part de la Municipalité! Il demande à la Municipalité d'améliorer sa communication avec le bureau du Conseil.

Réitère la demande à la Municipalité de limiter à 10 minutes les présentations des divers intervenants externes lors des séances du Conseil, elles sont déjà faites en amont aux membres des Commissions. Les Conseillers ont alors la possibilité de les interpeller s'ils souhaitent un complément d'information.

Rappelle le bon usage: la parole se demande en levant la main, l'élu indique son nom et s'exprime debout, micro à la main. Si un élu doit quitter la salle momentanément, il s'annonce auprès l'huissier.

Annonce que la séance du Conseil prévue le 4 mars 2024 est déplacée au 11 mars 2024.

Informe que ARSCO aurait accepté qu'un représentant du législatif/organe délibérant de chaque communes membres siège aux assemblées de cette société.

Mme le Syndic, L. Kunz-Harris complète : la demande a été faite par les Conseils communaux des communes qui siègent à ARSCO auprès de son Conseil d'administration pour que l'organe délibérant soit présent en tant qu'actionnaire chez ARSCO. Cette demande soulève beaucoup de questionnements sur son fonctionnement et la faisabilité par rapport à la loi sur les communes, à la loi sur les sociétés anonymes et également à la loi sur les participations de l'Etat dans les personnes morales. Ceci sera discuté à la prochaine assemblée des actionnaires le 14 novembre 2023.

## **6. Communications de la Municipalité**

**Mme L. Kunz-Harris, Syndique**

### **Futurs Préavis - Conseil du 11 décembre 2023**

Préavis sur le Budget 2024 et préavis pour le remplacement d'un véhicule à la voirie.

### **Personnel communal / administration**

Informe à nouveau l'assemblée qu'une entreprise a été mandaté pour faire un diagnostic opérationnel de toute l'administration communale en vue de corriger certain dysfonctionnement. A la même période une médiation s'est tenue entre la Municipalité et les Chefs de service sur plusieurs semaines. De cette médiation a résulté en une convention qui a été signée le 4 juillet dernier par toutes les parties présentes à la médiation.

Informe que Mme Decré a souhaité quitter ses fonctions à quelques jours de son année comme Secrétaire municipale. Elle a terminé son activité auprès de la commune le 21 août, restant sous contrat jusqu'au 30 septembre dernier. Pour son remplacement la Municipalité a souhaité mettre en place un processus de recrutement professionnel aidé par un spécialiste. Elle a alors mandaté un bureau de recrutement (référence au préavis de ce soir). Entre temps, M. L. Fantino, Adjoint au Greffe, prend les rênes du Greffe en collaboration avec elle-même. La Municipalité remercie M. Fantino pour son engagement et apprécie son aide pendant cette période complexe pour son renfort à l'administration et au Greffe communal.

Informe que depuis le 1<sup>er</sup> octobre dernier l'administration communale a été renforcée par un poste d'assistante administrative à 80%, CDD de 6 mois, pour soutenir notamment M. Fantino. Il s'agit de Mme S. Morand qui travaille du lundi au jeudi.

Informe que deux apprentis ont débuté au mois d'août dernier, Mme Diana Isufi, apprentie employée de commerce et M. André Madureira, apprenti agent d'exploitation.

Informe de la naissance de Leïla le 6 septembre dernier, fille de Zoe et Premtim Isufi, collaborateur à la voirie.

Informe que notre agent de sécurité public M. J. Rapin est absent ces dernières semaines. Il a malheureusement subi une agression lors d'une intervention pendant son service. La personne qu'il a interpellée s'en est pris à lui et l'a bousculé, finissant par le faire chuter. M. Rapin est actuellement à la maison et se remet. La Municipalité est fortement attristée par le manque de respect face à un employé communal ainsi qu'à l'autorité.

Informe de l'absence depuis quelques semaines de M. L. Lugand, employé de la déchetterie.

La Municipalité souhaite à tous deux un prompt et bon rétablissement.

### **Etude de fusion**

La population de Coppet a soutenu le référendum et a voté contre l'étude de fusion le 3 septembre dernier. A Tannay, à la suite de récolte de signatures, le dossier est renvoyé au Conseil communal qui se prononcera en décembre prochain.

### **Point de situation sur les préavis votés**

Présentation Powerpoint annexée.

**Mme Ch. von Wattenwyl, Municipale**

### **Eclairage public et décorations de Noël**

La Municipalité a décidé d'adapter l'éclairage public à la situation énergétique actuelle, situation qui s'est améliorée par rapport à l'année dernière. Les luminaires sont alors éteints entre 23h et 5h, si la technique le permet. Pour les autres luminaires, une lampe sur deux sera allumée. Par contre, pas de changement sur les grands axes.

Eclairage de Noël : la Municipalité a décidé de mettre à nouveau en place un éclairage de Noël. Elle renonce cependant à illuminer les arbres, intervention chronophage et donc coûteuse.

### **Bulle de Tennis**

La Municipalité a décidé d'accepter son montage, ceci vu la situation énergétique améliorée et l'effort fait par le Club d'installer à leur frais un éclairage qui réduit la consommation de moitié.

## **Arbres**

Avenue de Bossey: contrainte de coupe pour la sécurité des promeneurs, huit vieux arbres qui ont souffert de la sécheresse ont dû être abattus.

## **Etude de biodiversité**

Le bureau mandaté a établi un état des lieux biologiques du territoire communal et a listé les points forts et les points à améliorer. Des objectifs écologiques ont été formulés, par exemple: développer la biodiversité dans l'espace bâti, améliorer la qualité et la diversité des habitats, entretien différencié, étude sur nicheurs en bâtiments (hirondelles et chauve-souris) et agir contre la pollution lumineuse.

## **Mme E. Moser-Lehr, Municipale**

### **Aînés**

La sortie des aînés a eu lieu le 26 septembre dernier sous un soleil radieux. Elle remercie les dames bénévoles pour leur aide ainsi que pour leurs services tout au long de l'année. Elle remercie également Mme C. Jeanclaude pour l'organisation de la sortie.

Le repas de Noël des aînés aura lieu le jeudi 7 décembre prochain.

## **7. Préavis no 027/2021-2026 – Participation CHF 338'670.00 au fonds régional de la Région de Nyon pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034**

Mme E. Moser-Lehr présente le préavis municipal et lit les conclusions. Le bilan de Région de Nyon "10 ans de programme de transport public" est disponible sur leur site internet. Le lien sera envoyé aux Conseillers par courriel prochainement.

Mme F. Wargnier lit les conclusions du rapport de la Commission de mobilité.

M. A. du Pontavice lit les remarques et conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. le Président M. Stern ouvre la discussion mais la parole n'est pas demandée. Il passe alors au vote et le préavis est accepté à l'unanimité.

## **8. Interpellation relative la gestion du personnel communal par la Municipalité**

M. Ph. Magnenat présente l'interpellation qui est soutenue par la majorité de l'assemblée. Celle-ci est alors acceptée.

M. le Président M. Stern : cette interpellation vient demander à la Municipalité des explications concernant la gestion du personnel communal un peu plus claires que les réponses telles que "on ne peut, ce n'est pas légal, on ne se sait pas, vous avez qu'à demander à l'autre ... qui ne peut pas parce qu'il est soumis au secret de fonction". Donc il va falloir trouver une bonne non-réponse aux habitudes de non-répondre. Sachant qu'une des personnes concernées ici a trouvé le bon moyen de ne pas répondre en étant absente.

M. le président ouvre la discussion.

M. Ph. Magnenat : il pense qu'il est bon de se rendre compte de l'importance des services communaux et de leur professionnalisme. Ce ne sont pas des fonctionnaires, ce sont des gens qui en grande partie habitent le village, qui donnent leur énergie pour le bon fonctionnement de celui-ci. C'est une entreprise qui fonctionne à notre service et il pense qu'on leur doit le respect et considération, ce qui semble s'être étiolés ces derniers temps, surtout en début d'été où deux personnes ont été poussées à partir en congé maladie. C'est un signe très inquiétant d'autant plus qu'il a eu des messages d'autres personnes qui vivaient la même chose à différents degrés. Il demande à la population, à la Municipalité et à tous les intervenants qui s'adressent à ces personnes qu'ils aient de la considération, du respect et de la bienveillance envers les employés communaux. Ces gens doivent devenir des collègues et partenaires, pas uniquement des subordonnés.

M. B. Cintas : a signé cette interpellation en son nom propre en tant que Conseiller communal et non pas en tant que représentant de l'ECDF, il n'a pas consulté le groupe et cela n'engage que lui. Il a signé car il fait partie des gens qui ont été interpellés assez régulièrement sur ces questions. N'étant évidemment pas au courant de ce qui se passe, car il y a le secret de fonction et le secret des relations contractuelles privées entre la Municipalité et ses employés, ce qui est légalement compréhensible, il n'avait aucune

information à transmettre et était très mal à l'aise. Cette interpellation exprime le sentiment de passablement de gens entre nous.

Il est aussi un observateur privilégié du fonctionnement de ce personnel communal, étant mandataire externe de la commune en tant que service technique dans le traitement des dossiers de permis de construire. Il est alors amené à collaborer avec des membres de l'administration communale pour les permis de construire, mais également pour les espaces extérieurs et peut être bientôt pour l'énergie. Il constate que des éléments qui sont exogènes au fonctionnement de l'administration et qui sont inquiétants. En effet la charge de travail administrative qui est demandée par le Canton par délégation aux communes devient de plus en plus grande, particulièrement depuis 12 à 18 mois. Les communes doivent répondre à ces injonctions. Cette charge administrative concerne le traitement des dossiers des permis de construire, mais aussi l'application de nouvelles lois qui arrivent qui sont toujours plus exigeantes, tant au niveau des détails que des éléments à contrôler. De plus, avec ces nouvelles lois, les collaborateurs doivent suivre nombre de séminaires et formations.

En parallèle, la zone réservée a été levée depuis une année et un "tsunami" de demandes de permis de construire arrive. La charge de travail de son service technique a doublé depuis un an. Et les collaborateurs qui traitent ces demandes à l'administration communale voient leur charge de travail fortement augmentée.

Allons-nous au-devant d'un manque d'effectif avec l'incidence de la qualité du service offert à la population, question légitime de la part du Conseil communal qui est garant du bon fonctionnement de la commune?

M. Cintas profite du micro pour couper court aux rumeurs concernant son activité de conseiller technique dans le traitement des dossiers de construction. Il n'y a pas de conflits d'intérêt avec sa fonction de Conseiller communal, il est certes mandaté pour traiter les permis de construire, mais ce n'est pas la commune qui le paie, mais les requérants au permis de construire. Concernant les dossiers soumis à la commune par son activité professionnelle, ceux-ci sont traités par un autre service technique indépendant, qui travaille principalement pour la commune de Tannay, d'entente avec la Municipalité. Il n'y a alors aucun conflit d'intérêt.

Pour terminer, il espère que la Municipalité saura s'adapter à l'énorme charge de travail qui est en train de lui tomber dessus.

M. le Président M. Stern: remercie M. Cintas, en dépit de la parenthèse hors sujet mais qui montre bien comment une rumeur peut démarrer, comme les rumeurs ont démarré, rumeurs, on le sait bien infondées, sur des relations épouvantables entre la Municipalité et son personnel. Mais cela veut dire que ces non-dits et se cacher font que les rumeurs s'amplifient. Et c'est la raison pour laquelle les personnes présentes ici ce soir veulent savoir quelque chose.

M. Th. Morisod : pour éclaircir cette situation, il propose que la Commission de gestion ait une possibilité d'enquête plus grande que nous, Conseillers lambda, à ce sujet et en vertu de la Loi sur les communes.

M. le Président: ceci pourrait être le résultat d'une résolution par la suite.

Il rappelle à la Municipalité que dans le cadre d'une interpellation elle n'a pas l'obligation de répondre immédiatement, elle peut le faire partiellement et/ou terminer lors d'une prochaine séance de Conseil.

Mme le Syndic L. Kunz-Harris: remercie deux des signataires de l'interpellation d'avoir pris la parole. Elle émet le souhait d'entendre le 3<sup>ème</sup> signataire, M. Ph. Schirato, pour connaître la raison et pour avoir des éléments qui pourraient indiquer quelque chose à la Municipalité.

M. Ph. Schirato : après avoir été interpellé par M. Magnenat, le comité de l'AdF a discuté et il était d'accord avec le contenu de cette interpellation. Cela représentait bien le malaise que l'on pouvait ressentir avec ces bruits et ces problèmes qui nous étaient rapportés.

Mme A. Cacioppo : est attristée de voir une telle interpellation et que cela se passe comme ainsi. Surtout que la Municipalité n'a pas eu l'occasion de s'exprimer entre l'été et maintenant sur ce qui a pu se passer à l'administration.

Mme le Syndic L. Kunz-Harris: demande à M. Schirato s'il a signé à son nom au même titre que M. Cintas, ou au nom de l'AdF.

M. Ph. Schirato: au nom du comité de l'AdF.

Mme le Syndic L. Kunz-Harris: comme l'a dit M. le Président, la Municipalité n'a pas l'obligation de répondre ce soir, elle peut le faire à la prochaine séance du Conseil le 11 décembre. Néanmoins, elle apporte quelques points: comme l'a relevé Mme Cacioppo, le dernier Conseil a eu lieu en juin et la Municipalité n'a pas eu alors l'occasion de communiquer aux Conseillers tous les changements au personnel communal, sujet qui est quand même repris à chaque séance du Conseil dans les communications de la Municipalité.

Puis elle souhaite reprendre deux choses spécifiquement mentionnées dans l'interpellation:

- 1) la Secrétaire a démissionné non pas *en début d'été*, mais à la fin juillet, comme annoncé au préalable, juste avant une année dans son rôle de Secrétaire municipale. A cette période-là, la Municipalité n'a pas siégé pendant deux semaines et le temps de se retrouver les cinq membres ensemble n'a pas permis de donner réponse tout de suite.
- 2) concernant la signature "*obligée*" de la convention : nous avons fait une médiation avec des médiateurs agréés. Elle a été faite selon la loi. Les participants à une médiation sont invités à y participer, la Municipalité n'a pas contraint, et il était normal pour tous les participants et pour protéger les discussions entre les participants de signer que le contenu de la médiation restait confidentiel. Elle répète que la Municipalité n'a pas contraint à signer.

La Municipalité ne se cache pas derrière la légalité pour ne pas répondre aux questions, Mme le Syndic a été personnellement interpellée par les trois signataires de l'interpellation et a pris le temps de les contacter pour en parler avec eux sans rentrer dans les détails. Elle ne va pas se cacher, mais faire respect à la loi et au serment qu'elle a pris, ses collègues également, de préserver par respect pour les collaborateurs leur vie privée et professionnelle. La Municipalité ne peut pas communiquer sur les situations individuelles de chaque personne que ce soit par rapport à des développements, à des situations privées, de maladie et d'absence.

Aujourd'hui, la Municipalité répondra volontiers à ces différents points si les membres du Conseil ont des questions concrètes à poser et souhaitent des réponses le 11 décembre. Les questions doivent être plus concrètes que celles mentionnées dans ce document car en dehors des deux points factuels auxquels elle a pu donner réponses, "les rumeurs", "les on-dit", les "j'ai entendu dire que" il est difficile pour la Municipalité de donner une réponse concrète. Elle répondra alors le 11 décembre avec les possibilités que la loi leur donne pour protéger aussi nos collaborateurs.

La Municipalité a également été impactée par ces rumeurs. Elle-même aussi : son fils lui a dit à son retour d'école qu'elle a quitté la commune ! C'est bizarre !

M. G. Allenbach : ce changement de personnel si rapidement et les absences pour cause de maladie engendrent des charges financières conséquentes, il faut également faire attention à l'aspect financier, en plus de l'aspect humain. Nous devons protéger les biens de la commune.

Mme F. Wagnier: voici une question concrète: pourquoi des séances de conciliation ont-elles eues lieu ?

Mme L. Kunz-Harris: comme déjà annoncé, il y a eu des dysfonctionnements suite au départ de notre ancienne Secrétaire municipale. Également par rapport à la charge de travail annoncée par M. Cintas, par rapport à la levée de la zone réservée et par rapport à de nouvelles lois et procédures qui changent. Donc de fil en aiguille, il y a eu quelques dysfonctionnements, il y a eu des choses à revoir et à recomprendre et dans ces discussions, il a été proposé de faire une médiation entre la Municipalité et les Chefs de service. Au-delà de ça elle ne rentrera pas dans les détails sur les discussions et les besoins de chacun de faire ou non cette médiation.

**9. Préavis no 028/2021-2026 – Demande de crédit CHF 35'000.00 afin de créer la ligne budgétaire 2023 du compte 110.3092.000 « Administration - frais de recherche de personnel » en vue de la recherche d'un candidat pour le poste de Secrétaire municipal**

M. L. Kilchherr présente le préavis municipal et lit les conclusions.

M. N. Debluë lit le descriptif et les conclusions rapport de la Commission des finances.

M. le Président M. Stern ouvre la discussion.

M. C. Stern : il comprend que le montant a déjà été engagé et se demande alors à quoi sert le Conseil communal si les étapes ne sont pas respectées.

M. L. Kilchherr: oui les étapes n'ont pas été respectées, mais elles ont été nécessaires au vu du temps de recrutement requis, qui est déjà long en temps normal, la Municipalité ne pouvait pas attendre la séance de ce soir pour commencer le recrutement d'un poste libéré fin juillet. Nous sommes dans l'urgence et sommes navrés de cette situation, il fallait agir plus vite que le temps politique, ajoute M. L. Kilchherr. La Municipalité aurait aussi pu choisir de ne pas présenter de préavis et d'englober ce montant dans des frais de personnel avec annonce d'un dépassement au budget en fin d'année, mais elle a joué la transparence avec ce préavis.

Mme S. Frei : demande si l'audit organisationnel prend déjà en compte les nouvelles surcharges de travail décrites au préalable et si nous pouvons nous y référer pour ce recrutement et éviter ainsi le risque de redondance financière avec une situation qui se répéterait ?

M. L. Kilchherr: l'audit organisationnel est récent, il a été fait cet été. L'auteur a vu certaines choses à améliorer, mais elles n'ont rien à voir avec l'engagement d'un Secrétaire municipal, sujet du présent préavis. Nous avons besoin de remplacer cette personne et ensuite celle-ci mettra ces mesures d'amélioration en place.

M. Th. Morisod: la Commission des finances a-t-elle été informée par la Municipalité de cet engagement financier?

M. du Pontavice, en l'absence du président de la Commission des finances: non, pas à sa connaissance. Il a été informé par le préavis.

Mme L. Kunz-Harris: le préavis a été présenté à la Commission des finances le 25 septembre dernier.

M. B. Cintas : aurons-nous accès à un résumé des résultats de l'audit organisationnel pour comprendre les analyses faites par des gens externes au fonctionnement de cette administration? Il suppose que cela sera présenté à la Commission de gestion, cela fait partie de la gestion de la commune.

M. L. Kunz-Harris: Un rapport oral a été fait à l'ensemble des collaborateurs de l'administration communale début octobre. La Municipalité aurait souhaité le faire plus tôt, mais certains collaborateurs étaient en vacances, cela a été demandé de le repousser. Malgré tout M. Rapin n'a pas pu y participer à cause de son accident. Cela dit, le diagnostic opérationnel ou audit opérationnel, deux termes pour dire la même action, a été fait auprès de chaque collaborateur, l'auditeur a passé du temps avec chaque collaborateur de chaque service de l'administration et le retour a été fait auprès de tous également. Il s'en est suivi une séance de deux heures entre la Municipalité et les collaborateurs pour définir et entendre les besoins et idées de pistes d'amélioration, n'étant pas dans le feu de l'action toute la journée. Certaines choses en sont ressorties, mais ce n'est pas une grande révolution. La Municipalité travaille dessus et une des premières actions a été l'engagement d'une personne en soutien administratif d'une manière transversale pour tous les services. En revanche il n'y a pas de rapport écrit à ce jour car l'auditeur a passé du temps de manière individuelle avec chaque personne et nous n'avons pas de rapport écrit à vous distribuer, celui-ci étant dans une discussion formelle d'une personne à une personne avec les collaborateurs et nous ne pouvons pas dévoiler ces discussions. Il y a eu quelques pistes, comme déjà dit, et cela n'est pas une révolution. La Municipalité est en train de voir pour redistribuer certaines choses et travaille dessus, mais il n'y a pas de rapport à fournir à la Commission de gestion.

Par contre, à titre personnel, elle est beaucoup plus présente en ce moment pour comprendre où sont les besoins et recevoir les questions des membres de l'administration communale.

Pour répondre à M. Allenbach, la Municipalité est consciente des dépenses des deniers publics et elle y fait attention.

M. Ph Magnenat : au-delà du déroulement formel de ce préavis, il s'inquiète de savoir s'il est prévu une formation ou un assistantat adéquat pour la "mise en route " de la nouvelle personne qui occupera le poste de Secrétaire municipal pour ne pas aboutir à la même situation malheureuse qui est arrivée avec Mme Decré. Il y a énormément de connaissances à assimiler et sans un soutien actif, la personne risquerait de ne pas terminer la période d'essai. Beaucoup de temps, d'argent et d'énergie seraient ainsi gaspillés.

Mme le Syndic L. Kunz-Harris : trouve un peu cavalier de dire que la personne risque de ne pas terminer sa période d'essai. Pour l'instant, la Municipalité est en plein recrutement et n'a même pas sélectionné le candidat. Elle rappelle aux membres du Conseil leur première stratégie de formation pour ce poste qui était de faire un binôme de quatre mois entre l'ancienne et la nouvelle Secrétaire municipale. Visiblement cela ne s'est pas soldé dans ce qu'on attendait, voilà pourquoi aujourd'hui la Municipalité a souhaité faire appel à des spécialistes du recrutement qui peuvent cibler ce type de recrutement et trouver la personne idéale. En termes de formation pour la suite, il n'y aura pas de binôme possible, s'il avait été possible, il n'aurait probablement pas été souhaité.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président M. Stern passe alors au vote. Le préavis est accepté à la majorité avec 7 absentions et 1 avis contraire.

#### **10.Préavis no 029/2021-2026 – Demande de crédit CHF 269'000.00 en vue de moderniser les installations lumineuses du Centre Sportif**

Mme Ch. von Wattenwyl présente le préavis municipal et lit les conclusions.

M. S. Camilo lit les conclusions du rapport de la Commission de l'énergie.

M. S. Vaucher lit les recommandations et les conclusions du rapport de la Commission des sports.

M. V. Damba lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. le Président M. Stern ouvre la discussion.

M. B. Cintas : l'entreprise Soluxa a été retenue pour cette modernisation. Envisagez-vous de travailler également avec elle pour la modernisation de l'éclairage public ?

Mme Ch. von Wattenwyl :oui, l'étude est déjà en cours.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président M. Stern passe alors au vote. Le préavis est accepté à l'unanimité.

#### **11.Préavis no 030/2021-2026 – Demande de crédit complémentaire CHF 6'327.10 en augmentation du préavis 91/2016-2021 portant sur la réfection du réseau EC au chemin des Chapelles**

Mme Ch. von Wattenwyl présente le préavis municipal et lit les conclusions.

M. V. Damba lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. le Président M. Stern ouvre la discussion, mais la parole n'est pas demandée. Il passe alors au vote et le préavis est accepté à l'unanimité.

#### **12.Postulat de Messieurs Th. Morisod et Th. Bessède - Mise en place de modules sportifs**

M. Th. Bessède présente le postulat.

M. le Président M. Stern demande à l'assemblée, en première étape de traitement du postulat, s'il est recevable. Le postulat est recevable selon la majorité des votants, avec une abstention et sans avis contraire.

Il sera alors remis à la Municipalité ou à une Commission ad hoc.

M. A. Favero : l'objectif du projet est intéressant et positif, mais se demande s'il n'est pas prématuré avec le projet d'un éventuel développement du plan d'affectation au centre sportif ?

M. L. Kilchherr : propose de rencontrer la Commission des sports pour des éclaircissements et pour se rendre compte où l'installer. Il indique que le module présenté en photo se chiffre à CHF 60'000 (préavis de la commune de Coppet).

M. Th. Morisod: l'utilisation au sol est de 20m<sup>2</sup> et il existe des modules plus petits. Le préavis de Coppet se chiffrait à CHF 45'000.

M. le Président arrête le débat, prématuré à ce stade de la présentation du postulat.

### **13.Rapports des délégués aux commissions et organismes intercommunaux**

**SITSE:** M. Allenbach présente les 5 préavis qui seront votés lors de la prochaine séance.

**APEJ:** pas de séance.

**SIED:** Mme N. Quiblier présente le résumé écrit d'un Conseiller absent ce soir de la séance du 3 mai et présente ensuite son résumé de la séance du 13 septembre dernier.

**ORPC:** M. L. Kilchherr résume la séance du mois de septembre dernier.

**Région de Nyon :** M. Ph. Schirato résume les trois dernières séances par une présentation projetée.

(Ndlr: les rapports ou présentations des délégués seront mis à disposition des Conseillers dans l'espace qui leur est dédié sur le site internet de la commune).

### **14.Propositions individuelles et divers**

M. Th. Morisod pose une série de questions à la Municipalité relatives à son postulat "Nuit des étoiles" déposé en 2019. Ces questions ont été remises en amont afin d'avoir des réponses ce soir. Mme Ch. von Wattenwyl salue la démarche et y répond:

*"Quel est le % du réseau actuel d'éclairage en Classique et en LED ?"*

Sur les 570 points lumineux que compte la commune, 324 sont en LED (57%). Un préavis sera présenté au printemps pour changer la totalité.

*"Quel est le taux de changement en LED (s' il reste de l'éclairage classique) par an ?"*

Nous n'avons pas de taux, difficile de faire la différence entre les nouveaux points lumineux et les remplacements. Toutefois nous pouvons préciser que depuis 2013 302 lampes LED ont été installées.

*"Où en est la politique d'éteindre l'éclairage public durant une partie de la nuit ?"*

Dans le cadre des mesures d'économie d'énergies annoncées l'an dernier, nous avons mis en place là où c'est possible des horloges pour éteindre la nuit. D'autres mesures ont été prises et présentées ce soir au préavis no 029.

*"Combien du % du réseau d'éclairage public est actuellement éteint la nuit ?"*

Environ 139 points lumineux sont actuellement coupés soit par des horloges soit avec le fusible enlevé.

M. C. Stern : remercie Mme le Syndic pour la liste des préavis en suspens. Cependant, il n'est pas fait mention du préavis du crédit d'étude de CHF 399'000.00 pour la rénovation du bâtiment au chemin des Repingonnes 2, préavis présenté à la séance du 18 février 2019. Dans un deuxième temps, il demande s'il serait possible d'avoir accès à cette étude ?

Mme L. Kunz-Harris: ce préavis a été clôturé, il n'apparaît plus dans le plan des investissements. A ce jour, il n'y a pas de projet de rénovation, uniquement des réparations minimales pour maintenir le bâtiment. Et oui, il peut voir l'étude, mais elle demande quel est le but pour pouvoir amener des réponses.

M. B. Cintas: a reçu le prospectus-enquête de Ludis et est très surpris par la démarche. En effet, lors de la séance du 20 mars dernier, le Conseil a décidé de ne rien décider quant au développement éventuel de la zone du centre sportif. Ludis envoie alors cette enquête/étude de marché à tous les Founachus, comme si quelque chose allait se faire.

De plus, les données mentionnées relatives à la restauration font ressentir une distorsion de la concurrence. La Municipalité a-t-elle eu connaissance de ce document ? A-t-elle réagi à ces méthodes commerciales douteuses ?

Mme le Syndic L. Kunz-Harris: oui, la Municipalité a vu le premier jet du questionnaire. Ludis reste une entreprise privée qui peut à ses frais faire un tout-ménage avec ses termes.

Mme S. Frei : ce prospectus l'a également fâchée, les arguments sont fallacieux et la méthode agressive. Elle souhaite qu'une commission de durabilité débâte du projet Ludis.

Mme le Syndic L. Kunz-Harris : la Municipalité est toujours en relation avec Ludis pour une étude approfondie, comme demandé par des conseillers. La récente commission consultative de durabilité pourrait se pencher dessus.

Mme F. Wagnier : si la Municipalité continue d'étudier le projet Ludis, continue-t-elle aussi d'étudier le projet communal pour être équitable au vote du Conseil? Elle demande que cela le soit.

M. L. Kilchherr: l'idée n'est pas de présenter deux projets aboutis pour que le conseil choisisse. La Municipalité a décidé de continuer d'étudier le projet privé et la prochaine étape est alors le complément d'informations de la part de Ludis et le Conseil dira oui ou non. Si c'est oui, les démarches continueront (DDP, permis de construire, etc) et si c'est non, la Municipalité reviendra avec un projet public. Il faut se mettre à la place des privés qui font une étude de marché, nous ne pouvons pas leur dire que nous menons aussi une étude de notre côté, il faut être cohérent.

Mme F. Wagnier: c'était pourtant comme ça que cela a été présenté au départ !

M. L. Kilchherr: la première l'étape était de sonder le Conseil et ensuite la Municipalité a décidé de partir dans une direction.

Mme A. Cacioppo : revient sur le préavis 81/2016-2021 qu'elle n'a pas vu dans la liste des préavis en cours. Ce préavis concerne les futures places de parking du chemin de la Forge 22. Est-il toujours en cours ? Pour rappel, il n'y a qu'une seule place de parking par appartement à cette adresse.

Mme Ch. von Wattenwyl : oui le projet est toujours en cours, il est remanié afin de couvrir les places avec des installations photovoltaïques. Des bornes de recharges sont également prévues. La proximité avec les voies du train rend les autorisations et les exigences compliquées et chronophages avec les CFF et les instances supérieures.

M. L. Kilchherr : revient sur le préavis de la commune de Coppet concernant les modules sportifs, son coût est de CHF 59'000 et non pas 60'000 comme annoncé ...

La parole n'étant plus demandée et les points à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président du Conseil, M. Stern, lève la séance à 23h17.

Founex, le 8 novembre 2023.

Le Président

La Secrétaire



Manuel Stern

Carole Jeanclaude



# Point de situation des préavis Conseil Communal 30 octobre 2023

---



## Bâtiments et énergie

---

### Préavis en cours

- **N°63/19 – Acquisition parcelle 881 + DP 1022 + construction mur de soutènement + étude construction bâtiment du CNF:** en cours, finalisation du mur.
  - **N°78/20 – Etude rénovation enveloppe de l'extension de l'école:** en cours, choix de la solution d'assainissement.
  - **N°82/20 – Etude énergétique du centre communal – communauté d'autoconsommation + chaudières:** En cours, étude ingénierie réseau thermique et remplacement des sources de chaleur. Subventions Canton + Avia.
  - **N°88/20 – Rénovation toits de l'école + panneaux photovoltaïques + réfection façade sud:** en attente de réfection de la façade. Subventions Canton + Pronovo + ECA
-



- **N°13/22 – Etude rénovation toitures salle de spectacles et Chapelles 6:** étude exécutée, en cours de finalisation.
- **N°16/22 – Installation des bornes de recharge pour véhicules électriques Ch. Chapelles + CS:** Chappelles: en cours, CS: non exécutés encore. Subvention Canton.
- **N°18/22 – Installation de batteries de stockage électriques Salle de spectacles:** Validation du processus final en cours, bouclé prévu pour décembre 2023.
- **N°24/23 – Rénovation toitures salle de spectacles et Chapelles 6 / Part PA – Salle de spectacles:** pas encore débuté mais subventions Canton, Pronovo et ECA.



## Préavis bouclés

- **N°100/21 – Réalisation réseau d'autoconsommation électrique du centre communal:** Bouclé le 25.09.2023 avec un solde de CHF 2'628.05.
- **N°12/22 – Création d'une rampe d'accès PMR pour l'entrée de l'Epicerie:** Bouclé le 25.09.2023 avec un solde de CHF 29'111.-.



## Préavis en cours

- **N°67/19 – Acquisition progiciel “communal.ch” + GED + amélioration informatique:** finalisation du label “cybersafe”, bouclement prévu pour décembre 2023



## Préavis en cours

- **N°56/10 + 50/18 - Conseil Régional – Financement des transports publics régionaux:** en cours.
- **N°74/19 – Etude aménagements routiers en mobilité douce Ch. Ballessert et de Grande Coudre:** en cours, notamment pour les procédures d'expropriation.
- **N°83/20 - Aménagement trottoir Rte de Céligny:** en attente de l'étude de réalisation du projet jusqu'au chemin des Chavannus.
- **N°23/23 - Aménagements routiers en mobilité douce Ch. Ballessert et Grande Coudre:** attente des procédures d'expropriations et préparation des soumissions.
- **N°91/20 – Réfection réseau EC au Ch. Des Chapelles:** crédit de dépassement soumis au vote le 30 octobre – Sera bouclé en 2023.



### Préavis en cours

- **N°008/22 – Installation Box-up:** dernières installations finalisées, cloture fin 2023.
- 



### Préavis en cours

- **N°82/16 + 29/17 – Révision PDCom, PA et son règlement sur la police des constructions (crédit de dépassement en cours d'élaboration):** Traitement des oppositions et travaux de corrections.
  - **N°43/18 + 53/18 + 11/22 – Etudes + prestations PPA "La Marjolaine" (zone artisanale) (115'000.-) + concept de développement (28'500.-) + étude faisabilité renaturation chenaux de Bossey (27'000,-):** attente d'offres pour le projet de renaturation.
-



## Préavis en cours

- **N°28/17 – Achat, entretien + réfection avenue de Bossey, parcelle n°232:** en cours, attente du canton pour finalisation du projet.